



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
AU NOUVEL AMBASSADEUR DU SÉNÉGAL
PRÈS LE SAINT-SIÈGE*** Jeudi 19 juin 1986

Monsieur l'Ambassadeur,

1. C'est pour moi une joie d'accueillir le nouveau représentant du Sénégal, et je remercie Votre Excellence des paroles profondes et élevées par lesquelles Elle a voulu inaugurer sa mission d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès du Saint-Siège.

Vous êtes ici l'interprète des sentiments de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, Président de la République, dont j'accueille le salut avec gratitude, et auquel je présente moi-même, par votre entremise, mes vœux les meilleurs pour sa personne et pour le pays à la destinée duquel il préside.

2. C'est vrai que les relations diplomatiques du Sénégal avec le Saint-Siège représentent déjà une longue tradition, et sont pleines de signification et d'utilité.

D'une part, il s'agit d'aider la communauté catholique à trouver ou à maintenir son *modus vivendi* conformément à sa foi, avec les moyens d'assurer la formation religieuse de ses fidèles, le culte qu'ils rendent à Dieu et le témoignage original de leurs convictions, dans le respect des autres communautés religieuses. Je m'empresse d'ajouter que l'Etat sénégalais s'honore par le souci qu'il manifeste de voir respectée cette foi. Les catholiques forment, il est vrai, une minorité, mais vous avez vous-même souligné, Monsieur l'Ambassadeur, leur participation active et désintéressée au développement culturel et social de leur pays, par leurs écoles, leurs centres de formation féminine, leurs œuvres d'assistance et de soins sanitaires. Comme il s'agit d'un service qui profite assez largement au peuple sénégalais, l'Eglise souhaite toujours pouvoir compter, non seulement sur la bienveillance, mais sur l'aide régulière du Gouvernement.

D'autre part, les relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la République du Sénégal visent tout autant à contribuer à l'affermissement et à la mise en œuvre des idéaux de paix et de progrès qui animent les responsables politiques de la nation, en ce qui concerne le bien commun qu'ils veulent assurer à l'intérieur pour toutes les populations du pays, et plus encore dans les relations

internationales où le Sénégal joue un rôle très actif.

3. Pour ce qui est de la vie en société du peuple sénégalais, le Saint-Siège – dans le plein respect de la compétence de l'autorité civile qui a la charge des affaires temporelles et de l'essor culturel de la nation – considère avec intérêt le souci de l'Etat de maintenir l'esprit de tolérance, d'harmonie et de coopération entre les différentes composantes de la nation, sur le plan ethnique et religieux. Il espère que se maintiendra toujours, en particulier dans le domaine si important de l'éducation, le souci d'assurer une formation humaine qui respecte le pluralisme des convictions religieuses. Il sait aussi, et il l'apprécie vivement, le prix que le Gouvernement attache à la démocratie, à l'expression des opinions, à la liberté, à la participation de tous les citoyens. Enfin, le Saint-Siège est prêt, avec l'Eglise au Sénégal, à encourager cette participation responsable, en favorisant notamment l'acquisition des compétences culturelles et techniques, l'éducation au sens de la loyauté et à l'esprit de service, la recherche du développement et de la justice pour tous, afin que le bien commun soit assuré et promu en vue du progrès humain et spirituel de tous les citoyens, avec une attention spéciale pour les groupes plus démunis.

4. Par ailleurs, Votre Excellence a souligné le rôle international du Saint-Siège, qui correspond bien à sa mission universelle. En ce domaine, les mots de dignité, de liberté, de justice, de fraternité, de paix, sont, pour le Saint-Siège comme pour le Sénégal, non seulement des idéaux prestigieux, mais des exigences quotidiennes de l'action à entreprendre.

L'Eglise fonde son action avant tout sur la dignité inviolable que toute personne possède devant Dieu et devant ses frères avec les droits et devoirs correspondants; et aussi sur la dignité des peuples et des nations qui ont le droit de vivre dans la fidélité à leur histoire et à leur culture, avec une ouverture raisonnable aux autres et à l'universel; et enfin sur la solidarité qui unit toute la famille humaine et qui interdit d'assister avec indifférence à la destruction de certains peuples par la guerre ou par la famine. La Fondation Jean-Paul II pour le Sahel, destinée à réparer ou à prévenir les maux de la sécheresse, est un exemple de cette solidarité.

Non seulement il faut tout faire pour que les pays règlent leurs différends par des tentatives de négociations, par des accords loyaux et justes, plutôt que par les conflits armés, mais il s'agit de créer les conditions permettant à chaque peuple de s'épanouir, de faire face aux besoins primordiaux de subsistance alimentaire et d'hygiène. Pour cela, il importe d'établir une solidarité effective entre le Nord et le Sud, et aussi d'enrayer le plus possible les maux de toute sorte qui empêchent une vie digne et un progrès. Dans mon discours devant les diplomates à Yaoundé, le 12 août dernier, j'ai énuméré un certain nombre de maux dont souffre le continent africain.

5. Or tout le monde sait combien le Sénégal nourrit de telles préoccupations au service des pays d'Afrique. En tant que Président de l'Organisation de l'Unité Africaine, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf en a témoigné encore tout récemment à New York, au cours de la session extraordinaire consacrée à l'économie africaine. Le Saint-Siège est très attentif lui aussi à la

solution du problème de l'endettement des pays africains qui souhaitent à juste titre un moratoire, à la faiblesse de la production agricole et en général des ressources qui seraient de première nécessité pour les Africains, à l'urgence de miser sur le développement et non sur la recherche d'un surcroît d'armements inutile et dangereux, en un mot à la volonté de redressement économique du continent qui devrait devenir une réalité dans les prochaines années.

Chacun doit mesurer loyalement ses responsabilités en ce domaine: les pays favorisés des autres continents, qui ne se soucient sans doute pas suffisamment de l'équité des échanges; et aussi les pays africains qui doivent mieux s'unir, éviter de s'épuiser dans les conflits ou les guérillas fratricides, faire face au problème de tant de réfugiés, éliminer les atteintes aux droits de l'homme, surmonter la discrimination raciale à laquelle votre pays est justement très sensible, comprendre que les solutions de violence entretenues par la haine ou par la peur sont ruineuses et tout simplement indignes de l'homme. Mais je demeure persuadé que l'âme africaine, à laquelle sont familiers le sens religieux et un certain sens de la solidarité, aurait les ressources de sagesse humaine, morale et spirituelle pour surmonter ces difficultés. Il faut que chaque pays, malgré ses faiblesses et ses handicaps, y soit encouragé, à la fois dans la confiance et dans la fermeté, pour prendre ou reprendre sa place avec honneur à la table de la solidarité. Bienheureux les pays qui s'emploient à cette œuvre de paix!

6. La paix est un don de Dieu, comme Votre Excellence l'a bien souligné. L'Eglise catholique, les chrétiens en général, et j'ose dire l'ensemble des croyants véritables, tous ceux qui cherchent sincèrement et humblement la volonté de Dieu, se mettent en mesure de trouver la solution la meilleure, la plus profitable, la plus humaine, la plus durable à leurs problèmes difficiles, même apparemment insolubles. Le Père Daniel Brottier, qui a tant aimé votre pays, sans pouvoir y poursuivre son ministère autant qu'il l'aurait voulu, disait: "La valeur spirituelle est le propre de l'homme. Notre situation financière, sociale, peut changer, notre valeur personnelle, intellectuelle et morale demeure et demeurera". Dieu mérite d'être d'abord adoré et aimé pour lui-même; et c'est lui qui garantit nos droits humains, qui sensibilise notre conscience à tous ses devoirs, qui lui donne le goût et la force du bien. On ne peut l'invoquer sans être renvoyé au respect et à l'amour du prochain, sans chercher à voir dans les autres des frères, sans respecter et promouvoir la place que chacun occupe dans le dessein de Dieu.

L'Eglise veut contribuer, pour sa part, à cette élévation spirituelles des consciences Le Saint-Siège s'en inspire dans son action. Je sais que vous-même, Monsieur l'Ambassadeur, vous y êtes sensible. Je souhaite que, avec vous, les relations entre le Saint-Siège et le Sénégal s'avèrent les plus fructueuses. Vous trouverez ici tout l'appui que vous pouvez désirer pour cette mission de paix. Pour ma part, je prie le Très-Haut de combler de ses bénédictions votre personne, les dirigeants de votre pays et tout le peuple sénégalais.

*AAS 78 (1986), p. 1316-1319.

Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol. IX, 1 pp. 1852-1856.

L'Attività della Santa Sede 1986 pp. 485-488.

L'Osservatore Romano 20.6.1986 p.4.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.26 p.10.

© Copyright 1986 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana